

**EXTRAIT du REGISTRE des
DÉLIBÉRATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 19 janvier 2015

**CP2015_01_11
id 1444**

L'an deux mille quinze le dix neuf janvier , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. J-M. BAYLET, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. G. DESCAZEUX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRAL, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. R. MASSIP, M. J-P. QUEREILHAC, M. D. ROGER, M. J. ROSET

**RESTRUCTURATION INTÉRIEURE DU BÂTIMENT EXTERNAT
ET AMÉNAGEMENT DES COURS AU COLLÈGE THÉODORE
DESPEYROUS À BEAUMONT-DE-LOMAGNE**

AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX

I – RAPPEL DU CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme prévisionnel d'investissement relatif aux collèges publics, l'Assemblée départementale, en sa séance du 14 novembre 2002, a approuvé le programme de travaux relatif à la restructuration intérieure du bâtiment externat et à l'aménagement des cours au collège Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne.

Par diverses délibérations de l'Assemblée départementale, une autorisation de programme de 1 437 600 € a été approuvée pour la réalisation de cette opération qui a été confiée à la Semateg à l'issue d'une consultation.

Par délibération du 25 novembre 2013, la Commission Permanente a approuvé les modalités de dévolution des marchés de travaux relatifs à cette restructuration, validé le choix définitif des entreprises retenues pour la totalité des lots composant les marchés et arrêté le montant global des marchés relatifs à la réalisation de l'opération à 989 792,88 € H.T.

II – OBJET DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION

La présente délibération a pour objet d'approuver neuf avenants aux marchés de travaux relatifs à cette restructuration.

III – PRÉSENTATION DES AVENANTS

La réalisation de cette opération nécessite la passation d'avenants aux marchés de travaux ayant pour objet de prendre en compte diverses adaptations aux travaux réalisés à savoir :

LOT 1 : VRD

Les travaux en moins-value sont dus à une meilleure prise en compte de l'existant concernant les aménagements extérieurs et notamment le parvis.

LOT 2 : GROS OEUVRE

Les travaux modificatifs sont dus à une mise en conformité de la cage d'escalier des logements servant d'issue de secours pour les occupants du collège et ce à la demande de la commission de sécurité.

LOT 3 : FAUX-PLAFONDS – CLOISONS - ISOLATION

Les travaux modificatifs sont dus à une mise en conformité de la cage d'escalier des logements servant d'issue de secours pour les occupants du collège et ce à la demande de la commission de sécurité.

LOT 4 : MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS

Les travaux modificatifs sont dus à une mise en conformité de la cage d'escalier des logements servant d'issue de secours pour les occupants du collège et ce à la demande de la commission de sécurité.

LOT 5 : MENUISERIES ALU

La plus-value constatée provient de la différence entre :

- la plus-value due à la mise en conformité de la cage d'escalier et du châssis espaces d'attente sécurisés
- et la moins-value concernant la modification de la signalétique.

LOT 6 : ELECTRICITÉ

Les travaux en plus-value concernent la mise en conformité de la cage d'escalier, des éclairages extérieurs et de la pose de goulottes sous paillasses.

LOT 9 : SOLS SOUPLES

La moins-value constatée provient de la suppression de revêtement de sols dans une cage d'escalier.

LOT 10 : PEINTURE

Les travaux en plus-value sont dus à la mise en conformité de la cage d'escalier des logements.

LOT 11 : HABILLAGE DE FAÇADES

Les prestations en plus-value concernent les raccords sur façades suite à la modification de la porte de sortie de la cage d'escalier des logements.

Le montant des avenants majore le montant global des marchés relatifs à la réalisation de l'opération de 24 908,41 € H.T. et se présente selon les conditions telles que définies.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 8 décembre 2014, s'est prononcée favorablement sur les avenants proposés d'un montant de 24 908,41 € H.T.

Ainsi, le montant des marchés initialement arrêté à 989 792,88 € H.T. est réactualisé à hauteur de 1 014 701,29 € H.T.

* * *

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération du Conseil Général du 14 novembre 2002 approuvant le programme de travaux relatif à la restructuration intérieure du bâtiment externat en cours au collège Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 8 décembre 2014,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve les avenants aux marchés de travaux suivants conclus sur la base d'une plus value de 24 908,41 € HT :

<i>Lot</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Marché initial H.T.</i>	<i>Avenant H.T.</i>	<i>Total H.T.</i>
1	VRD	COLAS	186 964,72 €	-7 490,30 €	179 474,42 €
2	Gros-oeuvre	ETC	122 400,00 €	895,00 €	123 295,00 €
3	Faux-plafonds - cloisons - isolation	MOMMAYOU	88 894,80 €	832,50 €	89 727,30 €
4	Menuiseries intérieures bois	DAMIOT	62 912,00 €	1 435,00 €	64 347,00 €
5	Menuiseries alu	BSA	65 750,50 €	10 445,20 €	76 195,70 €
6	Electricité	MPE	218 000,00 €	18 302,61 €	236 302,61 €
7	Plomberie - sanitaire	FICHE/ LONGAGNE	31 303,03 €	/	31 303,03 €
8	Sols durs - faïences	DEQUAB	13 764,51 €	/	13 764,51 €
9	Sols souples	PLASTIC DECORS	68 310,33 €	-2 640,00 €	65 670,33 €
10	Peinture	VEDEILHE	80 763,60 €	2 468,40 €	83 232,00 €
11	Habillage de façade	SUD OUEST HABITAT	40 411,01 €	660,00 €	41 071,01 €

<i>Lot</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Marché initial H.T.</i>	<i>Avenant H.T.</i>	<i>Total H.T.</i>
12	Mobilier salles de sciences	DELAGRAVE	10 318,38 €	/	10 318,38 €
TOTAL HT			989 792,88 €	24 908,41 €	1 014 701,29 €

- Précise que le montant des marchés initialement arrêté à 989 792,88 € H.T. est réactualisé à hauteur de 1 014 701,29 € H.T. ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département les avenants correspondants et autorise à cette même fin, le Président de la Semateg agissant en qualité de mandataire.

Adopté à l'unanimité ; hors de la présence de M. Guy HÉBRAL, Président de la Séateg.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET